LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 153 — SAMEDI 2 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ;
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

A propos de Babœuf

M. Deschanel s'est imaginé, pendant la dernière législature, embarrasser les collectivistes et leur propagande en les confondant avec les communistes : il s'est grandement trompé.

C'est volontairement systématiquement, que nous disons : *collectivisme* et *communisme*.

Nous ne renions pas, nous ne renierons jamais les communistes d'autrefois.

Que, passant par dessus les Babouvistes, on nous rattache à la *République* de Platon, à *l'utopie* de Thomas Morue, à la *Cité du Soleil* de Campanella : tout ce grand passé, nous nous glorifions de le faire nôtre, nous réclamons comme notre tradition préhistorique le grand rêve communiste de tous ceux qui du cerveau ou de la main, ont lutté pour le bien-être ou le bonheur commun.

Ceux-là, nous les saluons et nous les saluons deux fois quand ils ont, comme Babœuf et ses héroïques complices, porté leur tête sur l'échafaud.

Ceux-là, ceux qui ont saigné pour affranchir l'humanité, nous les revendiquons. non seulement comme nos lointains ancêtres, mais pour nos pères directs, non pas pour nos pères intellectuels, mais pour nos maîtres en sacrifices, ayant donné leur vie — comme nous donnerions la nôtre aujourd'hui, pour la libération de nos frères de travail et de misère.

Mais, ce que nous ne pouvons pas tolérer, c'est que, pour les besoins de sa polémique, M. Deschanel ait tenté de dénaturer la conjuration des Egaux et, en même temps, de déshonorer l'homme qui, je le répète, a su mourir pour ses idées.

M. Deschanel a parlé de Babœuf comme d'un faussaire.

Or, M. Deschanel devrait savoir que si Babœuf a été condamné par coutumace, il a été vengé, réhabilité par un décret de la Convention, et que, renvoyé devant la Commission des administrations civiles, il a vu finalement, en Thermidor, proclamer sa complète innocence.

Il n'est pas digne d'adversaires, à un siècle de distance, d'aller ramasser une calomnie pour la cloner sur le cadavre de celui devant qui se sont inclinés des hommes comme Ranc, comme Jaclard, comme Blanqui, comme Boyer d'Argenson et dont quelques-uns resteront l'éternel honneur de la démocratie française.

Si Babœuf, dans son Manifeste, a parlé de distribuer les biens des conspirateurs aux bons citoyens, à ceux qui se joindraient au mouvement révolutionnaire, il n'a fait que continuer la pratique qui était courante depuis que la Révolution avait commencé. Ce n'est pas Babœuf qui a eu l'idée de promettre un milliard des biens des émigrés à ceux qui iraient à la frontière, défendre la Patrie et la République.

C'est la Convention qui a rendu ce décret.

Ce n'est pas non plus Babœuf, c'est Saint-Just qui, plus tard, décidait que les biens des suspects seraient partagés entre tous les indigents de l'époque.

Par conséquent, ce qu'on a indiqué comme la caractéristique de la conspiration des Egaux, appartient à ce que nous appelons, nous la période révolutionnaire bourgeoise.

C'est la Convention qui en a eu l'initiative, cette Convention qui a fait plus que de défendre la propriété individuelle, qui, avant de proclamer la République, le 22 septembre, jurait, sur la demande de Danton, que les propriétés industrielles et territoriales seraient éternellement sacrées.

Ceux qui ont lu le manifeste des Egaux savent que le but poursuivi par les conjurés était « le bonheur commun fondé sur la communauté des biens. » Jamais ils n'ont eu l'idée de lois agraires et d'une forme quelconque de partage.

Ce partage, hélas ! il s'était fait avant eux, il s'était fait contre eux, contre la France paysanne, la France ouvrière d'alors.

Il n'y a qu'à se reporter aux *Lundis Révolutionnaires* de Georges Avenel. Ces pages d'histoires, les plus puissantes qui aient été écrites sur la Révolution, ont paru dans un journal qui n'était rien moins que socialiste : c'était dans la *République française*, qui n'avait pas encore comme directeur M. Méline, mais Gambetta.

Voici ce que pouvait écrire Georges Avenel :

« Ah ! le peuple dépouillé par les ventes ! Voilà surtout ce qu'on n'a jamais fait entrevoir...

« On fit pourtant à cette époque (fin de 1793), une promesse solennelle aux sans-culottes armés, défenseurs de la patrie. La Convention décréta qu'il leur serait réservé pour 1 milliard de biens nationaux, comme juste récompense. Ils pouvaient donc, sans broncher, aller se battre aux frontières, aller se battre aux frontières.

« Nouvelles promesses aux prolétaires. Le 8 ventôse, St-Just fait décréter qu'on dressera un tableau de tous les patriotes indigents et qu'on les indemnisera avec le bien des ennemis de la Révolution ; mais ce décret vague et fluant n'est qu'un trompe-l'œil...

Ainsi donc, quand le 9 thermidor arriva, les prolétaires n'avaient eu miette des biens d'église, leurs propres biens, et ils ne devaient pas en avoir davantage. On leur avait partagé çà et là quelques brides de biens communaux, et on ne devait pas leur faire d'autres partages.

En revanche, ils étaient riches de promesses : 1 milliard de terre comme défenseurs de la patrie et les biens des suspects à répartir entre eux tous. Ah ! le bon billet ! »

Oui, les grands bourgeois de l'époque ne s'étaient pas bornés à partager : ils avaient tout pris ?

Jules GUESDE.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 31 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.

Le général André, le nouveau ministre de la guerre, assistait au conseil et a été présenté à ses collègues.

Les événements de la Martinique

M. Decrais, ministre des colonies, a fait connaître qu'il avait reçu de M. Knight, sénateur de la Martinique, une lettre l'avisant de son intention d'interpeller au Sénat sur les derniers événements qui se sont passés dans cette colonie.

La situation en Chine

Le ministre des affaires étrangères a communiqué les dépêches relatives aux événements de Chine.

Le Budget de 1901

Le ministre des finances a annoncé qu'il déposerait en séance le budget de 1901.

Poursuites contre M. Gohier

Le garde des sceaux a fait connaître que, à la demande du ministre de la guerre, il allait transmettre au procureur général une plainte contre M. Urbain Gohier, à raison d'un article qu'il a publié, hier, dans l'*Aurore*, qui constituerait un outrage à l'armée. La poursuite a lieu en vertu de la loi sur la presse.

CHRONIQUE

Le Transvaal à l'Exposition

La guerre du Transvaal, à laquelle chacun s'intéresse si vivement, nous porte à parler de la section boer de l'Exposition, persuadés que nos lecteurs nous suivront avec plaisir dans cette visite chez les vaillants paysans qui ont lutté si énergiquement pour leur indépendance et qui succombent maintenant sous l'invasion du militarisme anglais.

La ferme boer

Dans l'un des coins de l'Exposition, délicieusement ombragé et rafraîchi par l'eau des cascades, aux jardins du Trocadéro, le bruit d'un moulin vous surprend l'oreille et l'on va, attiré par cette harmonie étrangement monotone...

Voici, à côté du moulin où s'accomplit le grand œuvre de transmutation, une ferme familière, construite en moellons rouges scellés par un ciment grossier. Un toit de chaume abrite l'édifice rustique.

Entrons.

Il semble qu'on se trouve ici dans un hameau perdu de l'Armorique, mais notre guide nous éclaire. La métairie où nous sommes a été construite, il y a quelque vingt ans, en pays boer, par des fermiers hollandais ou français.

Ici, la pièce principale garnie d'un ameublement boer tout entier construit dans le pays. Chaises de bois grossière ment équarri cannées de lanières de cuir croisées, banc rustique de cuir et de bois.

Dans un coin, à gauche, un harmonium où le patriarche psalmodie, le soir, des antiennes religieuses. Sur un pupitre élevé une bible, sorte d'énorme missel, en parchemin, imprimée en 1741 à Amsterdam : c'est le *Sluten Bijbel* où se trouve transcrite en versets austères toute la morale de ce peuple de pasteurs.

Sur les murailles d'argile ocre, deux tableaux en plumes d'oiseau, sorte de tapisserie orientale dont les Boers ont la spécialité. Le plafond est remplacé par des poutres grossières. En panoplie sont disposés de vieux fusils boers, de dimensions invraisemblables, et qui ont servi à la chasse aux éléphants.

Voici encore une horloge à poids ; un fouet taillé dans le cuir d'un rhinocéros, le *sjambok* qui sert à corriger les domestiques cafres ; une armoire de petite dimension, faite d'une caisse, et fermée par un rideau de cretonne rude.

Les portes n'existent pas à l'intérieur, elles sont remplacées par des portières d'étoile rouge. Le sol est fait de tourbe et de terreau battus.

Les flançailles

C'est dans cette pièce que se font les « accordailles ».

Lorsqu'un jeune Boer veut épouser une fille de fermiers, il se rend à la métairie, et formule son désir. Si les parents consentent à l'union sollicitée, ils se retirent et laissent en tête à tête la jeune fille et son prétendant en déposant sur la table une chandelle allumée.

Le jeune homme doit se retirer dès que la chandelle est éteinte. Il fait ainsi sa cour pendant quelques semaines, les épousailles ont lieu au milieu de grandes fêtes.

A gauche et à droite de la pièce principale se trouvent deux chambres à coucher, ou sont disposés un lit de bois et un lit de fer garnis de matelas en herbes sèches, de draps et de couvertures en fourrures. L'ameublement se complète de quelques chaises et d'un tabouret, servant de chaise longue et recouvert d'une peau de bête.

L'une des chaises a son histoire : elle se trouvait jadis à Prétoria, dans la salle d'audience de la cour judiciaire, *Landdrosthof*.

Les murailles sont tendues de fourrures, de peaux de coudous (antilopes), et d'une petite caisse, sorte de cantine qu'emportent les Boers lorsqu'ils sont sur le *trek* (en voyage).

La cuisine

Au fond de la pièce principale est située la cuisine, où se trouvent le four pour la cuisson du pain bis et une haute cheminée, à crémaillère, autour de laquelle se réunit la famille, le soir à la veillée.

Les femmes des Boers préparent leurs repas dans la prairie, sur un feu de bois.

A l'angle droit de la ferme est aménagée une pièce de remise, et où l'on place des sacs d'avoine, la sellerie, les peaux et le produit de la chasse qui se fait en hiver. Dans cette pièce, est disposé un lit où habite le gardien de la ferme.

Les Boers sont grands fumeurs : ils sculptent eux-mêmes leurs pipes et récoltent le tabac qu'ils font sécher dans le grenier, ainsi que les grappes de maïs utilisées pour la confection de la bouillie au lait. La viande du gibier abattu est séchée au soleil et suspendue ensuite dans le grenier.

Les fêtes au Transvaal

A l'occasion du *Cristmas*, du nouvel an, du mariage des jeunes gens, les grands fermiers organisent des fêtes où la population se rend en foule, de cinquante lieues à la ronde. Et l'on danse pendant des jours entiers, au son de l'accordéon, en buvant du lait, de l'eau-de-vie de pêche et du whisky.

Le plan de la ferme boer, envoyé de Prétoria, a été exécuté sous la direction de M. Hubès, architecte de Paris.

Le pavillon

Une légère construction de staff, édifiée également par M. Hubes, dans le style moderne, est flanquée d'une tourelle d'angle renfermant la cage de l'escalier.

Au premier étage sont disposées des collections de minerais : des vitrines renferment des verroteries, des peignes, des bracelets qui servent à la toilette des Cafres. Au centre, soutenues par quatre groupes de colonnes sont étagées des vitrines, des panoplies d'armes, des sagaies, des pipes, des photographies, des plantes séchées sous verre représentant toute la flore indigène.

Un re-de-chaussée, un plan relief du chemin de fer de Delagoa Bay à Prétoria est complété par des photographies explicatives. Plus loin, est un buste du président Kruger exécuté par le statuaire Michin ; puis un tableau présentant différentes vues de la grande fabrique de dynamite de Doorn Fontein, un creusot africain où travaillent 10,000 ouvriers.

Voici en ore une vitrine renfermant des échantillons de l'excellent tabac que produit le Transvaal, puis d'autres vitrines renfermant des livres, des tableaux scolaires, des cartes et des statistiques, qui témoignent de l'effort tenté par le gouvernement transvaalien pour développer sur son territoire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Les jeunes Boers qui recevaient autrefois, dans leurs familles, l'enseignement d'un professeur spécial, vont maintenant à l'école communale de sept ans jusqu'à quinze, dix-huit et même vingt ans.

Ils ont à leur disposition une école où se forment les ingénieurs des mines, et des institutions spéciales pour les champs d'or subventionnées par l'Etat.

L'enseignement primaire porte principalement sur l'histoire biblique et sur les connaissances usuelles.

A côté de cette exposition d'un vif intérêt, on peut voir encore un vieux canon, construit avec des bandages de roues et qui a servi contre les Anglais à Potchefstroom, pendant la guerre de 1880.

A noter encore une jolie collection de cornes d'antilopes, de fourrures, des photographies du président Kruger, du docteur Leyds du général Joubert, et une petite charrette « réduction », où toute la famille du fermier prend place pour voyager.

L'inauguration

Tous les colis destinés à l'Exposition de la section boer sont arrivés par Delagoa Bay, Marseille. Mais en raison des difficultés de la guerre, les organisateurs ne pouvaient prévoir la nature et la quantité de ces envois, et par suite, donner des instructions précises aux entrepreneurs de construction de vitrines.

Malgré ces difficultés, la section est prête aujourd'hui et l'on peut espérer que l'inauguration aura lieu vers le 8 juin.

La cérémonie se fera dans l'intimité et ne comportera aucune fête. Les Boers de Paris, attristés par le deuil qui pèse si lourdement sur leur petite patrie ne pourront célébrer avec joie l'inauguration de cette exposition où se consacre le génie d'un peuple qui sut se créer une nationalité en moins de quarante-deux années et qui va être rayé de la carte des nations...

Echos & Nouvelles

La pêche de la morue.

Le premier bateau-pêcheur de morues, venant d'Islande, est arrivé aujourd'hui en rade de Pauillac. C'est la goélette *Nelly*.

Le capitaine rapporte que la pêche en Islande a été généralement mauvaise, le poisson moins abondant que les années précédentes. Les bateaux-pêcheurs ont en moyenne 50 morues. Le mauvais temps s'est fait sentir pendant la première partie de la pêche.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

On parle d'un jeune inventeur :

— Ce jeune homme a des idées, mais il manque de capitaux...

— Ne croyez-vous pas plutôt que ce sont ses idées qui manquent... d'intérêt...

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 31 mai. — La séance s'ouvre à 3 heures, sous la présidence de **M. Deschanel.**

Le général André, ministre de la guerre, est au banc du gouvernement, à côté du président du conseil.

LE CAS DE DEROULÈDE ET HABERT

M. Millevoye a la parole sur le procès-verbal.

« Dans le scrutin de lundi dernier, dit-il MM. Paul Déroulède et Marcel Habert ont été portés comme absents par application de l'article 116 du règlement. C'est là une mesure exceptionnelle prise à leur égard.

Par tolérance on a admis jusqu'ici que les députés absents pouvaient voter. Pourquoi a-t-on refusé cette tolérance à MM. Déroulède et Marcel Habert, qui avaient manifesté, par une dépêche adressée à l'orateur, leur intention de prendre part au vote ?

Nous protestons énergiquement contre une pareille intolérance. (Applaudissements sur divers bancs ; protestations sur d'autres ; bruit.)

M. Deschanel, président, répond que le bureau de la Chambre, saisi de la question, a décidé qu'il y avait lieu d'appliquer en l'espèce le l'article 116. S'il est soumis d'autres cas visant l'application de l'article 116, le bureau en délibérera. (Très bien).

M. Mirman rappelle qu'il y a trois ans il a été dans l'impossibilité matérielle d'assister aux séances de la Chambre. Cela n'a pas empêché son vote d'être régulièrement inscrit à tous les scrutins. (Applaudissements à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche.)

M. Binder explique que MM. Déroulède et Marcel Habert avaient demandé par dépêche que la Chambre statuât sur leur cas. Le bureau n'a pas tenu compte de ce désir : l'orateur entend, quant à lui, dégager sa responsabilité comme membre du bureau.

M. Deschanel répond que la Chambre est seule juge de la question. En ce moment, c'est l'adoption du procès-verbal qui en est cause.

M. Andrieux Menard fait observer que l'art. 116 du règlement ne s'applique qu'aux députés qui ne siègent pas sans motif valable. Or, MM. Déroulède et Marcel Habert ont un motif pour ne pas siéger.

La Chambre n'a pas statué sur leur déchéance. C'est là une situation anormale qui provient de l'initiative du gouvernement.

Romanet reconnaît que la situation de fait signalée est singulièrement obscure et équivoque.

La Chambre dit-il, n'a qu'à discuter à bref délai le rapport fait au nom de la commission chargée de statuer sur la déchéance de de MM. Déroulède et Marcel Habert. (Très bien !)

L'orateur demande formellement la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce rapport.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Le budget de 1901

M. Caillaux, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi portant fixation du budget de 1901.

La Chambre décide de nommer jeudi prochain la commission du budget chargée d'examiner le projet.

L'anniversaire de la Semaine sanglante

M. le Président dit que, d'accord avec le gouvernement, **Dejeante** demande à la Chambre de fixer au 8 juin la discussion de son interpellation sur les provocations et violences de la police à la manifestation du 27 mai au Père Lachaise.

L'interpellation est fixée au 8 juin.

LA DÉMISSION de M. de GALLIFFET

Nouveau camouflet aux nationalistes

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. de Grandmaison une demande d'interpellation sur les « causes qui ont amené la démission du général de Galliffet. »

Quel jour propose le gouvernement ?

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, répond que le général de Galliffet, a donné, dans une lettre les motifs de sa démission. Il l'a fait en terme qui ne laissent place à aucun équivoque.

Il ne s'agit ici que d'une détermination particulière n'ayant aucun caractère gouvernemental.

Le gouvernement estime que l'interpellation de M. Grandmaison ne comporte pas d'autre réponse.

Le gouvernement demande formellement le renvoi à un mois, comme une indication très nette de la part de la Chambre de se mettre au travail. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Bruit à droite)

Il considère que l'interpellation répond à une tactique qui a pour but, non pas l'apaisement, mais l'agitation. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Le prince d'Arenberg répond au président du conseil qu'il peut le rassurer sur l'état de santé du général de Galliffet. Il se porte bien. (Applaudissements au centre et à droite. — Bruit à l'extrême-gauche.)

Nous souhaitons une pareille santé à M. Waldeck-Rousseau et à son ministère (Applaudissements et rires sur les mêmes bancs).

M. de Grandmaison combat le renvoi à un mois de son interpellation.

— Il est parfaitement inexact, dit-il, que le général de Galliffet ait donné sa démission pour raison de santé. (Exclamations à gauche).

Le gouvernement devrait nous donner les raisons des divergences de vues existant entre le général de Galliffet et lui.

Son départ a quelque analogie avec celui du général Chanoine et la Chambre a droit à quelques explications.

L'orateur demande la discussion immédiatd, qui lui permettra de prouver que c'est par écœurement que M. le général de Galliffet a donné sa démission. Peut-être avec moins de brusquerie que M. le général Chanoine à l'égard de M. Brisson, M. le général de Galliffet a souffleté de son portefeuille M. le président du conseil et ses ucolègues (Bruit).

M. le Président rappelle M. de Grandmaison à l'ordre avec inscription au procès verbal.

Renvoi à un mois

A la majorité de 313 voix contre 171, la discussion de l'interpellation de M. de Grandmaison est renvoyée à un mois.

Voilà un nouveau camouflet appliqué aux nationalistes, qui d'ailleurs n'en sont plus à les compter.

Gageons cependant que ces aboyeurs ne prendront pas encore le parti de rester silencieux dans leur chenil.

Les concessions aux Colonies

NOUVELLE INTERPELLATION NATIONALISTE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation d'Agoult sur la concession accordée par le ministre des colonies à un seul concessionnaire de 100,000 hectares de terres dans l'Afrique occidentale, avant l'établissement d'un régime foncier dans ces pays.

M. d'Agoult reproche au ministre des colonies d'avoir plus de souci des gens d'affaires que des gens sérieux dans la répartition des concessions. Toutes concession constitue un monopole.

En l'écoutant, on se demande pourquoi le mélino-nationaliste d'Agoult n'a pas interpellé M. Guillain, ce ministre réactionnaire, qui a accordé à ses amis politiques d'immenses concessions au Congo et qui a été exécuté, à ce propos, par le *Matin*.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

M. Decrais, ministre des colonies, répond à l'interpellateur d'Agoult que l'administration, en accordant la concession en question, n'a eu en vue que l'intérêt général de la colonie.

M. d'Agoult réplique que le système du monopole est mauvais en lui-même, on peut cependant l'admettre dans des cas spéciaux, comme pour les grands travaux publics, mais il faut l'écarter absolument pour les concessions de terres.

Il dépose un ordre du jour dans ce sens.

M. Decrais déclare que ces questions sont des questions d'espèce.

Il ne peut accepter l'ordre du jour de M. d'Agoult et il demande le vote de l'ordre du jour pur et simple.

M. Chautemps dit que l'ordre du jour de M. d'Agoult devrait faire plutôt l'objet d'une proposition de loi, puisqu'il tend à l'organisation du régime de propriété aux colonies,

Finalement l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le ministre, est adopté à mains levées.

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N° 73

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

DEUXIÈME PARTIE

VII

La maison dans la porte s'est ouverte devant vous ne sera désormais qu'une prison où, chaque soir, après des fatigues sans cesse renouvelées, vous arroserez de vos larmes le pain quand vous marchandera. Pour lit vous n'aurez qu'un misérable grabat sur lequel vous passerez vos interminables nuits de désespoir et d'insomnie !

Et je suis, hélas ! impuissant à vous secourir, car celle qui se dresse entre vous et moi, celle-là est ma mère !...

Et je ne puis pas plus vous arracher aujourd'hui de ses mains que je n'ai pu me soustraire moi-même à son implacable domination !...

... N'espérez donc rien, ô vous qui souffrez, vous dont le cœur se brise : n'implorez pas, car vos supplications resteraient impuissantes devant la femme qui s'est faite marâtre pour moi, afin de se montrer plus complètement mère pour le fils qu'elle me préférait !...

... N'espérez pas plus que je n'espère moi-même, qui ai fait abnégation de toute joie, de tout bonheur, dans cette vie que je mène comme un condamné !

Et n'attendez rien de moi, car j'ai perdu, à force d'écrasement, de lâche soumission et de misérable abandon de moi-même, jusqu'au désir de me soustraire à l'odieuse existence qui m'est faite.

Accablé par ces douloureuses pensées, Pierre courba tristement la tête devant ce visage où se lisaient les plus cruelles alarmes.

Il voulut cependant, ne fût-ce que momentanément, mettre sa protégée à l'abri de l'orage qu'il prévoyait.

Il s'attendait, en effet, à voir sa mère revenir plus excitée que jamais, et, — plus que jamais, — décidée à en finir avec les atermoiements et les demi-mesures.

Pendant qu'il en était temps encore, il voulut essayer d'assurer quelque répit à la victime.

— Mam'zelle, lui dit-il, vous devez avoir besoin de repos... Il ne faut pas, — pour rentrer dans... votre «chambre» (il prononça le mot avec hésitation), attendre le retour de ma mère !... Et, si vous vouliez me le permettre, je vous conduirais... là haut !...

Et, l'attirant doucement par la main, il la conduisit vers le petit escalier.

— Voici la rampe, dit-il... vous avez le pied devant la première marche .. appuyez-vous sur mon bras !

— Je vous obéis, Monsieur Pierre, murmura l'aveugle ;... et j'espère que... là haut... vous me permettrez de causer avec vous ?

En tournant son visage vers son guide elle ajouta :

— J'ai confiance !... Je sais que vous êtes bon, et que... vous aurez pitié de la pauvre abandonnée !...

Le pauvre garçon était vivement ému par ces paroles si nouvelles pour lui... Il subissait une impression étrange au son de cette voix si douce, au contact de cette main qui tremblait sur son bras...

Il poussa la porte du grenier et conduisit l'aveugle jusqu'à la botte de paille qui formait son grabat.

Son cœur se serrait à la vue de cette misérable couche improvisée avec de la paille et des couvertures trouées, maculées, qui depuis longtemps traînaient dans le taudis.

La lueur blafarde venant du rez-de-chaussée éclairait cette pièce du grenier pour la rendre plus lugubre encore.

— Attendez, fit le rémouleur, je vais arranger un peu la couverture.

— C'est inutile, soupira Louise... Je ne dormirai pas !...

Je vous supplie de rester auprès de moi, de me dire...

La voix de La Frochard interrompit la phrase commencée...

Pierre avait sursauté...

— Courage, mademoiselle, dit-il tout bas à l'aveugle ; et il s'éloigna.

En arrivant à la porte du grenier, il se trouva face à face avec la mégère.

Elle avait, en ce moment, le visage marbré de plaques rouges, la bouche crispée par un rictus, les yeux allumés.

Ses mains dont elle menaçait le rémouleur se crispaient comme des serres d'oiseau de proie...

D'un bond la mendiante s'était élancée sur son fils, et, secouant le pauvre boiteux pris dans ses griffes :

— Ousqu'elle est, cette duchesse ? cria-t-elle.

— Elle est allée se mettre au lit, répondit Pierre. Elle était fatiguée, ma mère, après toute une journée de marche...

— Fatiguée !... s'exclama la Frochard en dardant des regards irrités sur son fils... Fatiguée !... Nous allons voir ça ..

Repoussant alors le rémouleur, elle monta l'escalier.

Et, au moment d'entrer dans le grenier elle se retourna vers Pierre qui, la tête baissée, subissait une violente émotion.

— Galope, toi l'avorton ! lui commanda-t-elle avec un geste impérieux... J'ai pas besoin de toi ici !...

Le rémouleur obéit. Il se dirigea vers la porte, le cœur tout gonflé de soupirs.

Puis, avant de sortir, il leva timidement les yeux vers ce grenier où se trouvait sa protégée, et devant la porte duquel la Frochard se tenait menaçante.

Pierre sortit !... L'âme bourrelée, l'esprit assiégé par les plus sinistres pensées, il marcha à l'aventure, lentement et tournant sans cesse sur lui-même comme si un pouvoir occulte l'eût retenu dans le voisinage du taudis...

La Frochard avait repoussé, d'un coup de poing, la porte du grenier en criant à Louise :

— On se couche donc les uns avant les autres à c't'heure ? Si c'est la politesse qu'on vous a enseignée au couvent, j'en fais mes compliments à la mère béguine...

Louise essaya de balbutier une excuse :

— Madame, dit-elle, c'est votre fils, qui, me voyant brisée de fatigue, m'a conseillé...

— Ah ! c'est l'avorton, lui dit la Frochard.

Apprenez, la belle, qu'il n'y a qu'un seul homme qui ait le droit de commander ici... et c't'homme-là c'est mon Jacques, c'est mon chérubin. Il est le maître à tous, dans c'te maison.

Gare à ceux qui tenteraient de lui désobéir...

Et avec une violente explosion d'orgueil maternel :

— J'y obéis bien, moi !...

Chacune des paroles sortant des lèvres bleuies de la mégère arrivait à la jeune fille dans des bouffées alcooliques que dégageait l'haleine saturée d'eau-de-vie de la Frochard.

Celle-ci ne donna pas le temps à sa victime de se disculper, ni de défendre son protecteur qui s'était, en s'occupant d'elle, attiré la colère de la vieille femme.

Elle saisit le bras de Louis en s'écriant d'un ton ironique :

— Vous croyez que vous allez vous étendre doucement sur l'édredon comme si que vous aviez gagné vot' journée complète, le manger, le boire et le lit !... mais vous n'avez rien *rapporté*, la p'tite, faut pas vous attendre à ce que ça puisse continuer comme ça... Des feignants, n'en faut pas chez nous.

Interdite, la pauvre aveugle répondit :

— Ne vous mettez pas en colère, madame. Il est vrai que je ne puis encore reconnaître, comme je le désirerais, le service que vous m'avez rendu ; mais soyez persuadée... que lorsque j'aurai le bonheur de retrouver ma sœur bien-aimée...

— Bon ! si vous n'attendez que ça pour reconnaître... mes services...

— Que voulez-vous dire, Madame ?

— Que j'aurais le temps de moisir, la belle, ricana la Frochard... et j'y tiens pas !...

Le visage de Louise exprima sa profonde détresse. Et c'est d'une voix tremblante qu'elle hasarda :

— Comment, Madame, vous n'espérez pas...

— J'espère que vous allez me laisser vous guider comme je l'entends, articula la mégère.

Et de plus en plus irritée :

— Aujourd'hui nous n'avons rien fait que des misères ; et des journées comme ça, n'en faut plus !... Jacques n'y trouverait pas son compte, et il faut qu'il le trouve... ou sinon... je ne vous dis que ça...

— Je ne... comprends pas !... dit Louise avec surprise.

— Puisqu'il faut vous mettre les points sous les i, on vous les y mettra, la belle... D'abord, et d'une, vous saurez que nous ne pouvons pas nourrir une étrangère à rien faire !...

— Je le comprends, madame, soupira la jeune fille ; mais c'est vous qui avez bien voulu...

— Pardié, quand on a un bon cœur, on ne peut pas voir des misères sans y apporter du soulagement...

— Aussi, madame, fit Louise en joignant les mains, que de reconnaissance ma sœur et moi...

— La reconnaissance !... Ça n'a de cours ni chez le boulanger, ni chez le marchand de vin, et si vous n'avez que c'te monnaie-là à m'offrir, faudra voir à changer de banquier, ma p'tite !

— Pour le moment, madame, je ne puis...

— Et moi, j'peux pas attendre !

La jeune fille eut un long tressaillement. Que signifiaient ces paroles, ce ton si dur et si menaçant ? Timidement elle dit :

— Vous savez bien, madame, que je n'ai pas d'argent, c'est Henriette qui tenait la bourse commune...

(A suivre).